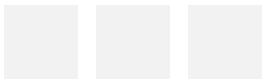
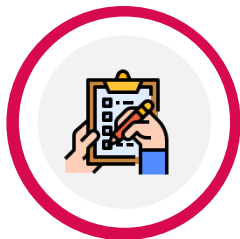


# Guide d'éligibilité MSSanté

Formation pour le secteur Médico-Social et  
Sanitaire



1



SAVOIR SI VOTRE SITUATION VOUS PERMET EN  
L'ÉTAT DE VOUS RACCORDER À L'ESPACE DE  
CONFIANCE MSSANTÉ

2



CONNAITRE LES TYPES DE BOITES AUX  
LETTRES AUXQUELLES VOUS POUVEZ  
PRÉTENDRE



Cible : Ce guide interactif est un outil à destination de **toute structure qui envisage de se raccorder à l'Espace de Confiance MSSanté** et qui souhaite vérifier son éligibilité



Méthode : En **plein écran**, cliquez aux endroits indiqués selon votre situation. **Vos réponses conditionnent le déroulé du questionnaire** et des zooms sont prévus pour vous aider tout au long de la présentation.





Retour accueil

**Q1. Votre besoin d'échange de données de santé intervient-il dans le cadre de la prise en charge d'un patient / usager ?**

*Appuyez sur le pictogramme correspondant à votre situation*



*Oui*



*Non*



*Cliquez ici*

Pour mieux comprendre la finalité d'usage de MSSanté


*La finalité d'usage de MSSanté est de permettre l'échange de données de santé entre des professionnels habilités par la loi. Par ailleurs, seules les informations strictement nécessaires à la coordination ou à la continuité des soins, à la prévention ou au suivi médico-social et social du patient / usager peuvent être échangées. Le patient / usager doit être informé de l'échange de ses données de santé personnelles.*

A titre d'exemple, ces échanges respectent bien la finalité d'usage de MSSanté :

- Transmission d'un CR d'hospitalisation entre l'hôpital et le médecin traitant
- Transmission d'une lettre de liaison entre l'hôpital et un médecin coordinateur d'un EHPAD



Contrairement à l'envoi de documents administratifs relevant de la facturation entre deux professionnels habilités (PHab), qui quant à lui, ne la respecte pas.

Pour en savoir plus sur les modalités juridiques encadrant l'usage de MSSanté, vous pouvez consulter les informations rappelées dans le texte de loi suivant : [article L. 1110-4 du Code de la Santé Publique \(CSP\)](#). 





Votre usage, à ce jour, n'est pas autorisé au sein de l'Espace de Confiance MSSanté.




*Cliquez ici*

Pour consulter la finalité d'usage de MSSanté





Retour accueil



L'usage envisagé correspond à la finalité d'usage de MSSanté



## Q2. L'échange d'informations implique-t-il des professionnels habilités (PHab) ?

Appuyez sur le pictogramme correspondant à votre situation



Oui



Non



Cliquez ici

Pour en savoir plus sur la liste des professionnels habilités (PHab) à échanger de la donnée de santé



Etape précédente



# Qu'est-ce qu'un Professionnel Habilité à échanger de la donnée de santé ?

L'éligibilité d'un professionnel à échanger de la donnée de santé à caractère personnel est régi par **un cadre juridique précis**. Il est à noter que l'ensemble des professionnels habilités (PHab) à échanger de la donnée de santé inclus à la fois des professionnels de santé, des professionnels à usage de titre et des professionnels relevant des secteurs du médico-social et du social.

## Liste des professionnels habilités (PHab) à échanger de la donnée de santé

Le Code de la Santé Publique dresse la liste des catégories de professionnels autorisés à échanger des données de santé dans le cadre de la prise en charge d'un patient / usager. Ces textes sont repris dans le **Référentiel #1 Opérateurs**



### Professionnels de santé (PS)

- Médecin
- Pharmacien
- Sage-Femme
- Pédiacre-Podologue
- Masseur-Kinésithérapeute
- Chirurgien dentiste
- Audioprothésiste
- Opticien-Lunetier
- Infirmier
- Orthoprothésiste
- Podo-Orthésiste
- Oculariste et Epithésiste
- Technicien de laboratoire médical
- Orthophoniste
- Orthoptiste
- Ergothérapeute
- Diététicien
- Psychomotricien
- Manipulateur ERM

### Professionnels habilités non professionnels de santé (PHab non PS)

#### Professionnels à usage de titre

- Chiropracteurs
- Psychothérapeutes
- Psychologues
- Ostéopathes
- Assistants de services sociaux

#### Professionnels du médico-social, du social et autres

- Assistants de services sociaux
- Accompagnants éducatifs et sociaux
- Assistants maternels
- Educateurs et aides familiaux
- Permanents des lieux de vie
- Mandataires judiciaires à la protection des majeurs
- Particuliers accueillant des personnes âgées ou handicapées
- Non-professionnels de santé salariés des établissements et services et lieux de vie et d'accueil ou y exerçant à titre libéral en vertu d'une convention
- Personnels pédagogiques occasionnels des accueils collectifs des mineurs
- Non-professionnels de santé mettant en œuvre la méthode prévue pour la prise en charge d'une personne âgée en perte d'autonomie
- Non-professionnels de santé membres de l'équipe médico-sociale compétente pour l'instruction des demandes d'APA ou contribuant à cette instruction en vertu d'une convention



Afin de connaître la liste exhaustive des **professionnels habilités (PHab)**, consultez le fichier « **JDV\_71-ProfessionFonction-MSSanté** » en cliquant sur ce [lien](#)



**Retour au questionnaire**



Au vu du cadre légal, votre situation ne vous permet pas, en l'état, d'avoir accès à l'Espace de Confiance MSSanté.




*Cliquez ici*



Pour revérifier la liste des professionnels habilités (Phab) à échanger de la donnée de santé





 **Retour accueil**

**Hormis le personnel administratif, au sein de votre structure exercent :**

- L'usage envisagé correspond à la finalité d'usage de MSSanté* 
- L'échange d'informations implique un professionnel habilité (PHab)* 


**PS**

Uniquement des professionnels de santé

 **Cliquez ici**


**PHab non PS**

Uniquement des professionnels habilités non-professionnels de santé

 **Cliquez ici**

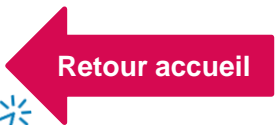
**PS PHab non PS**

Des professionnels de santé et des professionnels habilités non-professionnels de santé


 **Cliquez ici**


 **Etape précédente**

 **Cliquez ici** Pour revérifier la liste des professionnels de santé (PS) et des professionnels habilités (PHab non PS)

 Retour accueil



L'usage envisagé correspond à la finalité d'usage de MSSanté 

L'échange d'informations implique un professionnel habilité (PHab) 

Vous employez des professionnels de santé 

### Q3. Votre structure dispose-t-elle d'un numéro FINESS ?

Appuyez sur le pictogramme correspondant à votre situation



Oui



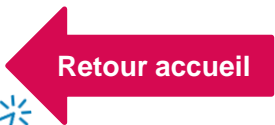
Non


 Etape précédente




Cliquez ici

Pour en savoir plus sur le numéro FINESS



L'usage envisagé correspond à la finalité d'usage de MSSanté 

L'échange d'informations implique un professionnel habilité (PHab) 

Vous employez des professionnels habilités non-professionnels de santé 

### Q3. Votre structure dispose-t-elle d'un numéro FINESS ?

*Appuyez sur le pictogramme correspondant à votre situation*



Oui

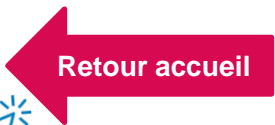


Non







  
Cliquez ici

Pour en savoir plus sur le numéro FINESS

 Retour accueil



L'usage envisagé correspond à la finalité d'usage de MSSanté	
L'échange d'informations implique un professionnel habilité (PHab)	
Vous employez des professionnels habilités non-professionnels de santé et des professionnels de santé	 

### Q3. Votre structure dispose-t-elle d'un numéro FINESS ?

Appuyez sur le pictogramme correspondant à votre situation




Oui



Non

 Etape précédente

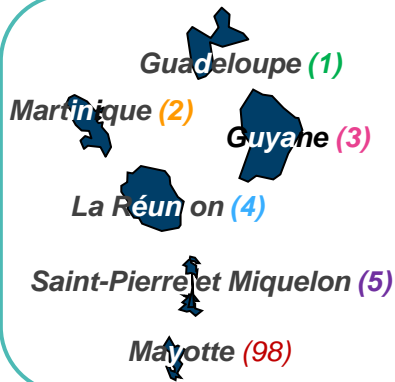


 Cliquez ici Pour en savoir plus sur le numéro FINESS

*Le fichier national des établissements sanitaires et sociaux, nommé usuellement répertoire FINESS, est géré par le Ministère des Solidarités et de la Santé.*



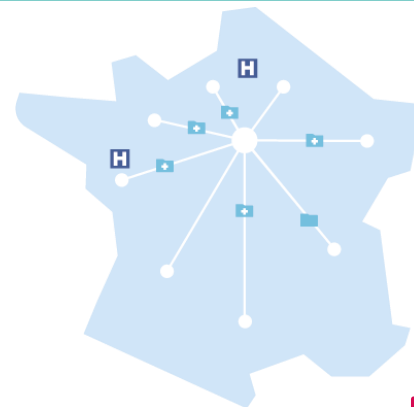
FINESS est un fichier national recensant l'ensemble des établissements soumis à autorisation ou à procédures similaires dans les domaines sanitaire ou social. A chaque établissement et à chaque entité juridique est attribué un numéro, dit numéro FINESS, à 9 caractères dont les deux premiers correspondent au numéro du département d'implantation. Nous vous invitons à vérifier le référencement de votre structure dans la base [FINESS](#).



Pour tous les départements d'outre-mer, les deux premiers caractères sont 97 et le quatrième caractère, dans ce cas, précise le département (1) Guadeloupe, (2) Martinique, (3) Guyane et (4) Réunion.

Pour Saint-Pierre et Miquelon, le quatrième caractère est le (5).

Pour Mayotte, les deux premiers caractères sont 98.



**Retour au questionnaire**



Au vu de vos réponses, vous remplissez les conditions nécessaires pour rejoindre l'Espace de Confiance MSSanté.

PS

Les professionnels de santé de votre structure peuvent disposer de [boîtes aux lettres nominatives, organisationnelles ou applicatives](#)



*Cliquez ici*

Pour savoir comment vous raccorder à l'Espace de Confiance





*\*Certaines professions avec un numéro ADELI, y compris des Phab non PS, ont été intégrées à l'Annuaire Santé comme par exemple les assistantes services sociaux et les psychologues.*



**Au vu de vos réponses, vous remplissez les conditions nécessaires pour rejoindre l'Espace de Confiance MSSanté**

**PHab  
non PS**

Les professionnels habilités non professionnels de santé de votre structure peuvent disposer de [boîtes aux lettres nominatives\\*, organisationnelles ou applicatives](#)

  
*Cliquez ici*

Pour savoir comment vous raccorder à l'Espace de Confiance





*\*Certaines professions avec un numéro ADELI, y compris des Phab non PS, ont été intégrées à l'Annuaire Santé comme par exemple les assistants services sociaux et les psychologues.*



**Au vu de vos réponses, vous remplissez les conditions nécessaires pour rejoindre l'Espace de Confiance MSSanté**

**PS**

Les professionnels de santé de votre structure peuvent disposer de [boîtes aux lettres nominatives, organisationnelles ou applicatives](#)

**PHab  
non PS**

Les professionnels habilités non professionnels de santé de votre structure peuvent disposer de [boîtes aux lettres nominatives\\*](#), [organisationnelles ou applicatives](#)

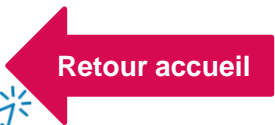






Pour savoir comment vous raccorder à l'Espace de Confiance



**Retour au questionnaire**



 Retour accueil

L'usage envisagé correspond à la finalité d'usage de MSSanté	
L'échange d'informations implique un professionnel habilité (PHab)	
Vous employez des professionnels de santé	
La structure ne dispose pas d'un FINESS	

## Q4. Votre structure dispose-t-elle d'un numéro SIRET/SIREN ?

Appuyez sur le pictogramme correspondant à votre situation




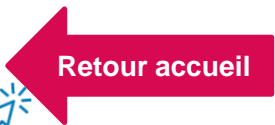
Oui



Non

 Etape précédente

 Cliquez ici Pour en savoir plus sur les numéros SIRET et SIREN

 Retour accueil

## Q4. Votre structure dispose-t-elle d'un numéro SIRET/SIREN ?

Appuyez sur le pictogramme correspondant à votre situation

L'usage envisagé correspond à la finalité d'usage de MSSanté



L'échange d'informations implique un professionnel habilité (PHab)



Vous employez des professionnels habilités non-professionnels de santé

PHab non PS

La structure ne dispose pas d'un FINISS



Oui

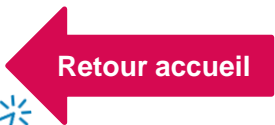


Non






 Etape précédente

  
Cliquez ici

Pour en savoir plus sur les numéros SIRET et SIREN

 Retour accueil



- L'usage envisagé correspond à la finalité d'usage de MSSanté 
- L'échange d'informations implique un professionnel habilité (PHab) 
- Vous employez des professionnels habilités non-professionnels de santé et des professionnels de santé  
- La structure ne dispose pas d'un FINESS 

 Etape précédente



## Q4. Votre structure dispose-t-elle d'un numéro SIRET/SIREN ?

Appuyez sur le pictogramme correspondant à votre situation



Oui



Non

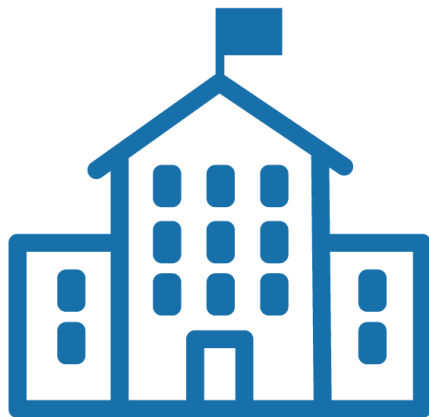


Cliquez ici

Pour en savoir plus sur les numéros SIRET et SIREN

# Qu'est ce que les numéros SIRET / SIREN ?

Tous les établissements d'entreprises ou d'organismes publics situés sur le territoire français disposent d'un numéro SIRET qui permet à l'administration d'identifier un établissement. Ainsi, la combinaison SIRET / SIREN sert de pièce d'identité à une entreprise.



SIRET (14 chiffres)

437 933 302 00022

SIREN (9 chiffres)

NIC (5 chiffres)

Numéro unique composé de 9 chiffres et justifiant de votre immatriculation au répertoire Sirene de l'INSEE.

Identifiant composé de 5 chiffres placés à la fin du SIREN. Il sert à identifier chaque établissement d'une entreprise.

Le numéro SIRET est l'identifiant d'un établissement au sein du système d'identification du répertoire des établissements (SIRET) géré par l'Insee.



PSL

Je fais partie de l'une de ces catégories :

- Professionnels à ordre
- Professionnel à usage de titre
- Professionnel du secteur médico-social



Au vu de vos réponses, votre situation ne vous permet pas, en l'état, d'avoir accès à l'Espace de Confiance MSSanté.  
Néanmoins :

PSL



### Professionnel de santé exerçant dans une structure de soins avec une activité libérale

Les professionnels de santé salariés de votre structure de soin et/ou les professionnels de santé exerçant une activité libérale, disposant d'un numéro RPPS et/ou ADELI ou RPPS + peuvent se doter d'une boîte aux lettres nominatives, une boîte aux lettres personnelle.

Cependant, nous rappelons que la responsabilité de traitement de données de santé échangées sur cette boîte nominative libérale revient au PS lui-même. Il n'est donc pas recommandé d'utiliser cette boîte aux lettres nominative pour échanger des données au sujet d'un patient / usager pris en charge dans le cadre de son activité au sein de votre structure.



[Retour au questionnaire](#)




Au vu de vos réponses, votre situation ne vous permet pas, en l'état, d'avoir accès à l'Espace de Confiance MSSanté.





**Q5. Votre structure est-elle dans l'Annuaire Santé afin de prétendre à des boîtes aux lettres nominatives, organisationnelles ou applicatives ? Pour le savoir, recherchez votre structure sur [annuaire.sante.fr](http://annuaire.sante.fr) en tapant votre SIRET/SIREN**

*Appuyez sur le pictogramme correspondant à votre situation*

L'usage envisagé correspond à la finalité d'usage de MSSanté 

L'échange d'informations implique un professionnel habilité (PHab) 

Vous employez des professionnels de santé 

La structure ne dispose pas d'un FINISS 

La structure dispose d'un SIRET/SIREN 



Oui



Non



*Cliquez ici*






Pour en savoir plus sur l'Annuaire Santé





*\*Certaines professions avec un numéro ADELI, y compris des Phab non PS, ont été intégrées à l'Annuaire Santé comme par exemple les assistants services sociaux et les psychologues.*

 **Retour accueil**

- L'usage envisagé correspond à la finalité d'usage de MSSanté 
- L'échange d'informations implique un professionnel habilité (PHab) 
- Vous employez des professionnels habilités non-professionnels de santé 
- La structure ne dispose pas d'un FINESS 
- La structure dispose d'un SIRET/SIREN 

**Q5. Votre structure est-elle dans l'Annuaire Santé afin de prétendre à des boîtes aux lettres nominatives\*, organisationnelles ou applicatives? Pour le savoir, recherchez votre structure sur [annuaire.sante.fr](http://annuaire.sante.fr) en tapant votre SIRET/SIREN**


Appuyez sur le pictogramme correspondant à votre situation



Oui



Non

 Pour en savoir plus sur l'Annuaire Santé  
Cliquez ici







 **Etape précédente**





*\*Certaines professions avec un numéro ADELI, y compris des Phab non PS, ont été intégrées à l'Annuaire Santé comme par exemple les assistants services sociaux et les psychologues.*

 **Retour accueil**

- L'usage envisagé correspond à la finalité d'usage de MSSanté 
- L'échange d'informations implique un professionnel habilité (PHab) 
- Vous employez des professionnels habilités non-professionnels de santé et des professionnels de santé  
- La structure ne dispose pas d'un FINESS 
- La structure dispose d'un SIRET/SIREN 

**Q5. Votre structure est-elle dans l'Annuaire Santé afin de prétendre à des boîtes aux lettres nominatives\*, organisationnelles ou applicatives? Pour le savoir, recherchez votre structure sur [annuaire.sante.fr](http://annuaire.sante.fr) en tapant votre SIRET/SIREN**

*Appuyez sur le pictogramme correspondant à votre situation*




Oui



Non

 **Etape précédente**

 **Pour en savoir plus sur l'Annuaire Santé**  
Cliquez ici

### *Quels sont les deux modes d'accès aux données de l'Annuaire Santé ?*

- La **consultation** des données de l'Annuaire Santé à partir d'une recherche multi-critères
- Le téléchargement de l'**extraction** comprenant l'ensemble des données de l'Annuaire Santé



L'Annuaire Santé, porté par l'ANS, recense les professionnels de santé enregistrés dans les répertoires nationaux RPPS et ADELI et leurs situations d'exercice. Ces données proviennent des autorités chargées de leur enregistrement (ordres professionnels et ARS pour les civils, service de santé des armées pour les militaires).

L'Annuaire Santé est un service à usage professionnel destiné aux acteurs des secteurs santé et médico-social, à terme.

Pour en savoir plus : [annuaire.sante.fr](https://annuaire.sante.fr)

  
**Cliquez ici**



PSL

Je fais partie de l'une de ces catégories :

- Professionnels à ordre
- Professionnel à usage de titre
- Professionnel du secteur médico-social



Au vu de vos réponses, votre situation ne vous permet pas, en l'état, d'avoir accès à l'Espace de Confiance MSSanté.  
Néanmoins :

PSL



### Professionnel de santé exerçant dans une structure de soins avec une activité libérale

Les professionnels de santé salariés de votre structure de soin et/ou les professionnels de santé exerçant une activité libérale, disposant d'un numéro RPPS et/ou ADELI ou RPPS + peuvent se doter d'une boîte aux lettres nominatives, une boîte aux lettres personnelle.

Cependant, nous rappelons que la responsabilité de traitement de données de santé échangées sur cette boîte nominative libérale revient au PS lui-même. Il n'est donc pas recommandé d'utiliser cette boîte aux lettres nominative pour échanger des données au sujet d'un patient / usager pris en charge dans le cadre de son activité au sein de votre structure.



[Retour au questionnaire](#)



Au vu de vos réponses, votre situation ne vous permet pas, en l'état, d'avoir accès à l'Espace de Confiance MSSanté.





**Au vu de vos réponses, vous remplissez les conditions nécessaires pour rejoindre l'Espace de Confiance MSSanté**

PS

Les professionnels de santé de votre structure peuvent disposer de [boîtes aux lettres nominatives, organisationnelles ou applicatives](#) 



*Cliquez ici*

Pour savoir comment vous raccorder à l'Espace de Confiance



*\*Certaines professions avec un numéro ADELI, y compris des Phab non PS, ont été intégrées à l'Annuaire Santé comme par exemple les assistantes services sociaux et les psychologues.*



**Au vu de vos réponses, vous remplissez les conditions nécessaires pour rejoindre l'Espace de Confiance MSSanté**

**PHab non PS**

Les professionnels habilités non professionnels de santé de votre structure peuvent disposer de [boîtes aux lettres nominatives\\*, organisationnelles ou applicatives](#)



  
*Cliquez ici*

Pour savoir comment vous raccorder à l'Espace de Confiance



**Retour au questionnaire**



*\*Certaines professions avec un numéro ADELI, y compris des Phab non PS, ont été intégrées à l'Annuaire Santé comme par exemple les assistants services sociaux et les psychologues.*



**Au vu de vos réponses, vous remplissez les conditions nécessaires pour rejoindre l'Espace de Confiance MSSanté**



Les professionnels de santé de votre structure peuvent disposer de [boîtes aux lettres nominatives, organisationnelles ou applicatives](#) 



Les professionnels habilités non professionnels de santé de votre structure peuvent disposer de [boîtes aux lettres nominatives\\*, organisationnelles ou applicatives](#) 

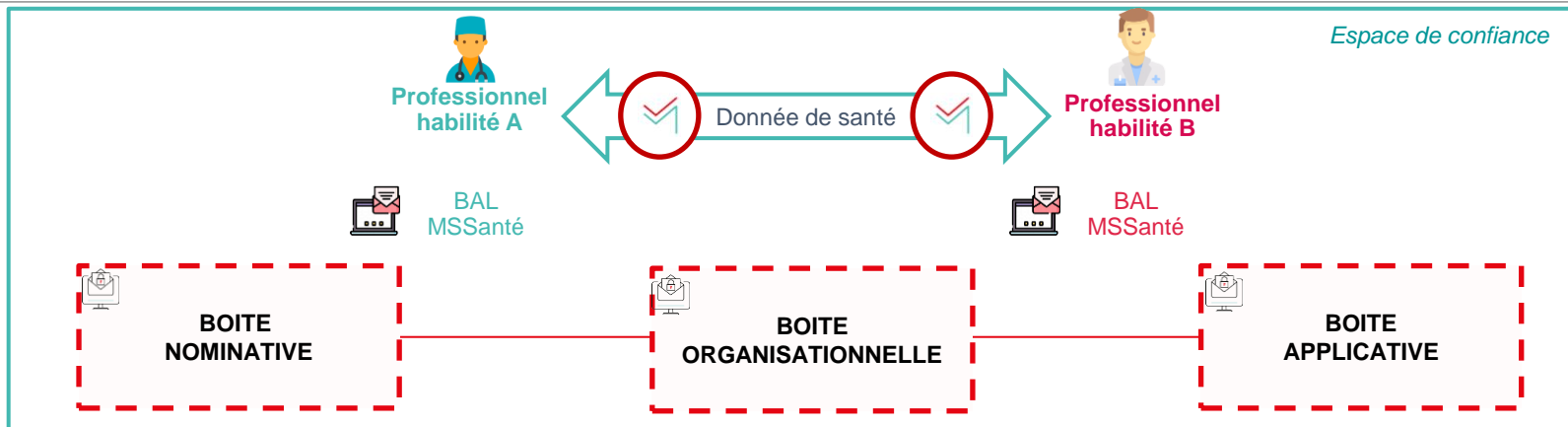


Pour aller plus loin et savoir comment vous raccorder à l'Espace de Confiance



**Retour au questionnaire**

# MS Santé Comment peut-on échanger dans l'Espace de Confiance ?



Boîte aux lettres **personnelle**, accessible aux professionnels de santé et du social ou médico-social. Elle **est associée au numéro RPPS** ou **ADELI** du professionnel.

Boîte aux lettres **accessible à plusieurs professionnels**, sous la responsabilité d'un **professionnel habilité** et du **responsable de la structure**.

Boîte aux lettres destinée aux **envois automatisés**, à partir du logiciel de la structure.

## EN PRATIQUE



Boîte personnelle, utilisée par un seul professionnel habilité

[Prenom.nom@chu-pau.mssante.fr](mailto:Prenom.nom@chu-pau.mssante.fr)



Boîte de service, pouvant être utilisée par plusieurs professionnels d'un même service

[Cardiologie@chu-pau.mssante.fr](mailto:Cardiologie@chu-pau.mssante.fr)



Boîte permettant essentiellement des envois automatisés (ex : compte-rendu de biologie)

[Noreply-biologie@chu-pau.mssante](mailto:Noreply-biologie@chu-pau.mssante)





Afin de connaître l'ensemble des étapes nécessaires à la mise en œuvre de votre projet MSSanté, depuis l'installation de la solution technique jusqu'au passage à l'usage de la messagerie sécurisée, nous vous invitons à consulter **[les modules de formation MSSanté.](#)**





## **esante.gouv.fr**

Le portail pour accéder à l'ensemble des services et produits de l'agence du numérique en santé et s'informer sur l'actualité de la e-santé.



@esante\_gouv.fr



[linkedin.com/company/asip-sante](https://www.linkedin.com/company/asip-sante)